



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX














**Réalisation d'une chaufferie bois et d'un
réseau de chaleur sur la commune d'Imphy
– Centre-Ville**

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 19 juin 2026 à 12:00

**Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement
de la Nièvre**

7 Place de la République
58000 NEVERS
Tél : 0386597690

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur la commune d'Imphy - Centre Ville
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	7
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
2.5 - Insertion par l'activité économique	6
3 - Les intervenants	6
3.1 - Désignation de l'acheteur	6
3.2 - Représentant de l'acheteur	6
3.3 - Maîtrise d'œuvre	7
3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	7
3.5 - Contrôle technique	7
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire	8
6.2 - Visites sur site	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
8.2 - Attribution des marchés	12
8.3 - Suite à donner à la consultation	14
9 - Renseignements complémentaires	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
9.2 - Procédures de recours	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur la commune d'Imphy - Centre Ville

Lieu(x) d'exécution :

Chaufferie Centre-Ville : Rue Jean Sounie

Sous-stations : Gymnase Municipal Léon Wintzinger / Collège Louis Aragon / Logements sociaux de la Garenne

58160 Imphy

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Gros Œuvre
02	Charpente bois - bardage - couverture
03	Serrurerie - flochage
04	Étanchéité
05	Terrassement VRD
06	Chauffage - réseau - électricité
07	Trappes silo

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261100-5	Travaux de charpente
02	45262650-2	Travaux de bardage
02	45261213-0	Travaux de couverture métallique
03	45223110-0	Installation de structures en métal
04	45261420-4	Travaux d'étanchéification
05	45112500-0	Travaux de terrassement
05	45233120-6	Travaux de construction de routes
06	45232141-2	Installations de chauffage
06	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
06	45232140-5	Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain
07	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres

1.6 - Réalisation de prestations similaires

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Insertion par l'activité économique

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, l'entité adjudicatrice a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le CCAP une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution des prestations, une partie du temps de travail nécessaire à leur réalisation au bénéfice des publics prioritaires mentionnés dans le CCAP.

Le volume horaire d'insertion à la charge du titulaire est indiqué dans le CCAP.

Cette action d'insertion sociale concerne le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Gros Œuvre
02	Charpente bois - bardage - couverture
03	Serrurerie - flocage
05	Terrassement VRD
06	Chauffage - réseau - électricité

Pour toute information qui leur serait utile sur la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale (conseils sur les contrats, mise en relation avec les structures locales...), les candidats peuvent contacter le facilitateur des clauses sociales.

Le facilitateur est :
La Fabrique Emploi et Territoires

5 allée de la Louée
58000 Nevers

Tél. : 07 44 60 42 24
Courriel : poleclauses58@lafabriqueemploi.fr

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre

3.2 - Représentant de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre

Représentant de l'organisme acheteur : le Président du SIEEEN

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

EEPOS
2 rue blanche
71700 Tournus

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est :

- ESQ, APS/APD (Tranche Ferme) ;
- PRO/ACT (Tranche Optionnelle n°1)
- VISA, DET, AOR (Tranche Optionnelle n°2)
- EXE, OPC (Tranche Optionnelle n°3).

3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

Apave Infrastructures et Construction France
4 rue Louis de Broglie
Parc Technologique
21000 Dijon

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

SIEEEN - Service Patrimoine et Energies
7 Place de la République
58000 NEVERS

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans
- Etude géotechnique - Mission G2-PRO
- Le plan simplifié de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- L'attestation de visite
- Le formulaire DC1 « Lettre de candidature – Désignation du mandataire par ses co-traitants »
- Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement »
- Le formulaire DC4 « Déclaration de sous-traitance » à toutes fins utiles.
- La fiche coordonnées du candidat
- Le cadre du mémoire technique (CMT) des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Le cas échéant, les certificats de qualification professionnelle détenus par le candidat dans le domaine des travaux objet du présent marché établis par des organismes indépendants, ou tout autre moyen de preuve équivalent ou certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres Lot n°6 : AIPR obligatoire	Non
Le cas échéant, les certificats de qualité fondés sur les normes européennes établis par des organismes indépendants et certifiés par des organismes accrédités, ou certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Lots 1 à 5 : Qualibat Lot n°6 : Qualifelec	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le Cadre de mémoire technique (CMT) dûment complété et renseigné	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La Fiche Coordonnées du Candidat renseignée.	Non
Les candidats devront mentionner l'interlocuteur du SIEEEN en charge du dossier et préciser ses coordonnées.	
Un R.I.B (relevé d'identité bancaire) ou un R.I.P (relevé d'identité postal) au nom du titulaire du compte.	Non
Le cas échéant, la délégation de signature permettant à la personne signataire de l'offre d'engager la société pour laquelle elle intervient.	Non
L'attestation de visite, le cas échéant.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

En cas de sous-traitance, le candidat produit le ou les DC4, et les sous-traitants fournissent les mêmes renseignements que ceux indiqués ci-dessus.

6.2 - Visites sur site

Une visite des lieux est obligatoire afin que les entreprises puissent prendre connaissance des lieux et conditions d'exécution des travaux, avant remise de leur proposition. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

La visite est obligatoire pour tous les lots, notamment :

- Car la base vie est assez éloignée du chantier ;
- Pour appréhender les accès ;
- Pour appréhender les installations de sécurité car le chantier est situé entre le collège et le gymnase.

Au plus tard **5 jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres, les candidats sont invités à demander leur inscription à une visite par courriel, auprès de la Régie de Chaleur du SIEEEN, à l'adresse suivante : **regie.chaleur@sieeen.fr (adresse à n'utiliser que pour la demande d'inscription)**, en indiquant le nom de l'interlocuteur, ses coordonnées et le numéro du marché.

Les visites seront menées de manière collective et les modalités (heure et lieu de rendez-vous) seront précisées aux candidats au moment de la prise de rendez-vous.

En début de visite, les candidats feront signer le certificat de visite, attestant ainsi de leur présence sur site, et n'oublieront pas de le joindre à leur offre.

Les candidats pourront effectuer toute observation directe et prises de notes mais aucune question ne sera autorisée sur place. Uniquement à l'issue de la visite obligatoire, les éventuelles questions des candidats devront être adressées par écrit via le profil acheteur du SIEEEN. Les réponses seront envoyées à l'ensemble des candidats, après avoir été rendues anonymes, par courriel via le profil acheteur.

L'entreprise ne pourra se prévaloir d'imprécisions ou d'omissions dans les plans ou dans les pièces écrites pour ne pas exécuter certains travaux indispensables ou pour prétendre à un supplément de prix, ainsi que d'une connaissance insuffisante des sites, lieux, non plus que de tous éléments locaux tels que moyens d'accès, possibilités d'organisation de chantier, etc...

Les candidats sont donc réputés avoir une parfaite connaissance des lieux et avoir soumissionné en toute connaissance.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <https://www.ternum-bfc.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre
7 Place de la République
58000 NEVERS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Pour les lots n°01, 02, 03, 04, 05, 07 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Technique : matériaux proposés, note méthodologique des interventions, description des autocontrôles de l'entreprise	19.0
2.2-Exécution : moyens humain affectés au chantier, matériels mis en œuvre pour l'opération, travaux tâches sous (ou co)-traitées	12.0
2.3-Etudes : analyse de l'offre et de ses particularités, moyens dévoués aux études d'exécution de l'opération	9.0
3-Critère Hygiène Sécurité Environnement	8.0
3.1-Moyens mis en œuvre pour gérer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection du personnel de chantier	4.0
3.2-Dispositions prises pour le respect de l'environnement sur le chantier et dans l'approvisionnement.	4.0
4-Délai d'exécution	12.0

- Pour le lot n°06 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
1.1-Prix global hors électricité générale	30.0
1.2-Prix électricité générale (lignes surlignées dans le DPGF)	10.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Technique : matériaux proposés, note méthodologique des interventions, description des autocontrôles de l'entreprise	19.0
2.2-Exécution : moyens humain affectés au chantier, matériels mis en œuvre pour l'opération, travaux tâches sous (ou co)-traitées	12.0
2.3-Etudes : analyse de l'offre et de ses particularités, moyens dévoués aux études d'exécution de l'opération	9.0
3-Critère Hygiène Sécurité Environnement	8.0
3.1-Moyens mis en œuvre pour gérer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection du personnel de chantier	4.0
3.2-Dispositions prises pour le respect de l'environnement sur le chantier et dans l'approvisionnement.	4.0
4-Délai d'exécution	12.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'engager une négociation, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, avec les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes à l'issue d'un premier classement, au vu des critères de jugement des offres.

Le représentant de l'entité adjudicatrice informera par écrit les candidats admis à négocier, et pourra mener cette négociation par tout moyen (mail, courrier, rencontre, etc.).

A l'issue des négociations, une nouvelle notation des offres sera effectuée sur la base des critères de jugement des offres.

L'entité adjudicatrice se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.ternum-bfc.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue d'Assas

BP 61616

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00

Télécopie : 03 80 73 39 89

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue d'Assas

BP 61616

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00

Télécopie : 03 80 73 39 89

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue d'Assas

BP 61616

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00

Télécopie : 03 80 73 39 89

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>